

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2025

---

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

**AMENDEMENT**

N° AS26

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Delaporte, Mme Dombre Coste, Mme Godard,  
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

-----

**ARTICLE 3**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer les alinéas 6 à 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel des députés socialistes et apparentés vise à souligner que le crédit d'impôt ici créé pour soutenir la massification de la formation aux premiers secours va créer un décalage de trésorerie chez les particuliers.

Il serait donc préférable de créer une prise en charge totale par l'État sans avance de frais, sous la forme d'un « Pass Formation 1<sup>ers</sup> secours ».

Toutefois, cela n'est pas possible par voie d'amendement, en raison de l'article 40 de la Constitution, qui interdit de créer ou d'augmenter les charges publiques.

Telle est la philosophie de cet amendement d'appel.